

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 12 janvier 2019, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, Léonce Tremblay et Carol Caron sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Est absent : M. André-Pierre Contandriopoulos.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 12.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. Le quorum est atteint. M. André-Pierre Contandriopoulos a motivé son absence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 19.01.12.01

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour avec l'ajout des points suivants : 10.5 Publicité dans l'horaire du traversier, 10.6 Demande de subvention pour l'achat d'équipement de visioconférence, 11.2 Adoption du procès-verbal du CCU du 7 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Séance régulière du 8 décembre 2018

Les membres ont reçu le procès-verbal.

Résolution numéro 19.01.12.02

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay :
Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 8 décembre 2018 avec la modification suivante à la résolution 18.12.08.10 : changer la contribution municipale de 1 225 \$ pour 1 125 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance extraordinaire du 16 décembre 2018

Les membres ont reçu le procès-verbal.

Résolution numéro 19.01.12.03

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- La nouvelle programmation TECQ a été déposé le 17 décembre ;
- La CPICIV a été informé de l'octroi d'une subvention de 1 500 \$ et une demande d'engagement à garder le sentier public a été adressée au Regroupement pour la pérennité de l'île. Une résolution du Regroupement est attendue ;
- Un avis public a été publié pour faire connaître le calendrier des séances régulières du conseil le 7 janvier ;
- La demande de subvention pour le programme ACDC du MDDELCC a été déposée le 17 décembre ;
- La demande de subvention auprès de l'Agence municipale 9-1-1 a été déposé le 17 décembre ;
- Mme Alice Kieran a été informée du mandat qui lui est confié pour la rédaction du nouveau plan de sécurité civile ;
- Les vestes avec pochettes pour les premiers répondants ont été achetées et reçues ;
- Les téléavertisseurs ont été achetés et reçus ;
- La résolution du conseil concernant la proposition de la municipalité de L'Isle-Verte sur l'affichage sur l'autoroute 20 a été transmise à la municipalité de L'Isle-Verte et de Saint-Paul-de-la-Croix, le 10 décembre ;
- Le budget, le règlement sur le budget et l'avis public de promulgation du règlement sur le budget ont été publiés sur le site Web et transmis à la population par courriel le 18 décembre ;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport de la Mairesse

Bonjour,

Je veux commencer la réunion en vous souhaitant, au nom des employés et des membres du conseil, une Bonne Année 2019, tout en douceur et en harmonie, bien remplie de petits bonheurs et de partage.

Le bureau municipal a été fermé durant 2 semaines, nous nous remettons à peine du congé des Fêtes. Nous avons repris le travail, cette semaine.

Le budget a été adopté en décembre, c'est une nouvelle année qui commence pour l'administration municipale et de nouveaux projets sont en développement, notamment la réfection du phare. Nous souhaitons aller en appel d'offres rapidement.

Suite à notre rencontre avec Mme Linda Mimeault de la MRC et les autres intervenants en sécurité incendie et civile, en décembre, nous nous sommes mis à la tâche pour élaborer un programme d'action préventives, en sécurité incendie. Comme je l'ai déjà mentionné, il y aura des inspections, dans toutes les résidences et tous les commerces. Les citoyens visités seront informés, au préalable. Le plan de sécurité civil progresse également.

Nous allons déposer, prochainement une demande de soutien financier auprès du fonds de soutien à la ruralité, pour l'achat d'un système de vidéo conférence. C'est une première étape dans notre recherche de financement pour cet achat. Nous travaillons présentement sur les textes de la demande.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

8.1 Réponse aux questions de la séance précédente

Toutes les questions ont été répondues lors de la séance.

8.2 Questions et interventions

Quatre personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyennes et des citoyens portent sur les sujets suivants :

Q.- La Société Inter-Rives a informé les commanditaires qu'ils pourraient être exclus de l'horaire du traversier s'il y a cinq plaintes reçues aux billetteries faites à l'endroit d'un annonceur. Comment la SIR peut-elle se porter juge de plaintes faites à l'endroit d'un annonceur ?

R.- Réponse du représentant de la SIR : Depuis deux ans les billetteries reçoivent des plaintes systématiques à l'égard de certains commerçants. Comme le dépliant est perçu comme l'expression de l'offre de la SIR, cette dernière se sent interpellée. La SIR voudrait que les commerces s'améliorent puisqu'ils s'annoncent dans le dépliant.

Q.- Qu'en est-il de rapport des élus sur leurs représentations sur différents comités dans la Bernache cravant ?

R.- La demande sera transmise à M. Contandriopoulos pour ce qui est de la Corporation des maisons du Phare. Les autres élus seront invités à produire des textes

dans la Bernache cravant pour informer la population sur le travail des divers comités où ils agissent comme représentant municipal.

Q.- Les commerces interagissent entre eux pour assurer un meilleur service à la clientèle. Cette année, les liens ont été plus difficiles avec les Maisons du phare. Comment ça fonctionne? La question a été adressée au représentant de la Corporation des Maisons du Phare. Voici sa réponse.

R.-La raison d'être des maisons du phare est de contribuer à la protection du patrimoine que représente la station du phare en opérant une auberge dans les maisons du gardien du phare et de l'assistant gardien.

Les responsables de l'auberge font un effort systématique, au moment des réservations et à l'arrivée, pour donner aux clients tous les renseignements nécessaires pour qu'ils profitent le mieux possible de leur séjour, qu'ils apprécient l'Île et y reviennent. Ils les informent en particulier sur le traversier, la restauration, le circuit touristique, les activités culturelles et la navette. Durant leur séjour, ce sont clients eux-mêmes qui s'organisent.

9. Affaires en cours

9.1 État des projets d'immobilisation

9.1.1 Réparation du Quai-d'en-Haut

9.1.1.1 Adoption de la demande de paiement numéro 1

Résolution numéro 19.01.12.04

CONSIDÉRANT l'entente contractuelle avec Les Équipements Lan-Ro ;

CONSIDÉRANT la facture présentée par Les Équipements Lan-Ro pour la réalisation des travaux à ce jour ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Léonce Tremblay:

Que le conseil adopte la demande de paiement numéro 1 de Les Équipements Lan-Ro au montant de 11 275 \$ incluant les taxes;

Que le financement de ces travaux soit assuré par la subvention reçue du ministère des Pêches et Océans.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Réclamation de Lafontaine-Leclerc pour pertes lors de l'échouement du traversier

Suivant l'analyse faite par Me Gilles Moreau de la réclamation faite par Lafontaine-Leclerc, du devis d'appel d'offres et du fil des événements, Me Moreau se référant aux dispositions du code civil en matière contractuelle a recommandé de répondre à l'entreprise Lafontaine-Leclerc que nous ne donnerons pas suite à leur réclamation.

À titre d'information, la réclamation globale de l'entrepreneur est de 45 000\$. La Société des traversiers du Québec a fait une offre à l'entreprise Lafontaine-Leclerc à l'automne

2017, au montant d'environ 15 000 \$ conditionnellement à l'acceptation par la Municipalité de payer aussi 15 000 \$. L'entrepreneur assumerait le dernier 15 000\$.

9.3 Modification à la demande de subvention pour le programme de compostage domestique de Recyc-Québec

Résolution numéro 19.01.12.05

CONSIDÉRANT QU'il est possible de présenter dans une même demande les deux phases de notre projet de doter les résidences de l'île de boîtes de composte ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de modifier notre projet dès maintenant ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte la modification au projet de compostage dans le cadre du programme ACDC du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Adoptée à l'unanimité

9.4 Plan de prévention en sécurité incendie et sécurité civile

Madame Louise Newbury dépose un projet de plan d'intervention locale en prévention en sécurité incendie et en sécurité civile pour étude. Le document sera soumis au comité de sécurité civile et en prévention des incendies et à la MRC pour avis de leur part dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC.

10. Affaires nouvelles

10.1 Avis de motion pour le dépôt d'un projet de règlement numéro 175 sur la politique municipale en matière de harcèlement psychologique et sexuel

AM 19.01.12.01

Avis de motion est **donné par M. Carol Caron**, en vue de l'adoption d'un règlement ayant pour objet de doter la Municipalité d'une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes, à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail*, le 12 juin 2018 qui oblige tous les employeurs à adopter une politique en ce sens. La politique proposée va plus loin que ce qui est requis par la *Loi sur les normes du travail* puisqu'il inclut l'incivilité et la violence au travail. Il s'agit de moyens additionnels permettant autant de prévenir le harcèlement au travail que d'intervenir en cas d'incivilité ou de violence au travail.

10.2 Dépôt rapport annuel des Premiers répondants

Le directeur général dépose le rapport d'activités des premiers répondants.

10.3 Police d'assurances revenu et santé pour les premiers répondants

Résolution numéro 19.01.12.06

CONSIDÉRANT QUE les premiers répondants exercent une activité qui les rendent vulnérables à une perte de revenu et des coûts de santé qui ne sont pas couverts à leur juste valeur par la CNSST ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de protéger ses premiers répondants en cas de blessures de toutes sortes ;

CONSIDÉRANT la proposition de police soumise par la MMQ ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte l'option A de la police soumise par la MMQ au montant de 436 \$ incluant les taxes pour l'année.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Appel de candidatures comme membres du comité bibliothèque

Résolution numéro 19.01.12.07

CONSIDÉRANT QUE plusieurs membres ont quitté le comité bibliothèque depuis sa création ;

CONSIDÉRANT QU'il ne reste que trois membres pour appuyer la coordonnatrice pour l'organisation des services et des activités de la bibliothèque ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que la Municipalité procède à un appel de candidatures comme membres du comité bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Publicité dans l'horaire du traversier

Résolution numéro 19.01.12.08

CONSIDÉRANT le besoin de sensibiliser la population et les visiteurs sur la nécessité du recyclage des matières résiduelles sur l'île ;

CONSIDÉRANT le niveau de diffusion du dépliant horaire du traversier ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'achat de quatre espaces format carte d'affaire dans le dépliant horaire du traversier publié par la Société Inter-Rives au coût de 344,92 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Demande de subvention pour l'achat d'équipement de visioconférence.

Résolution numéro 19.01.12.09

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est située sur une Île et qu'elle est isolée du continent ;

CONSIDÉRANT que les traverses, pour entrer et sortir de l'Île, sont dépendants des marées et des conditions météorologiques ;

CONSIDÉRANT le besoin en équipement de visioconférence pour faciliter les contacts avec des intervenants extérieur, sur terre ferme;

CONSIDÉRANT les avantages importants que peut procurer un système de visioconférence pour que les insulaires puissent participer à des activités, des rencontres, des réunions, des conférences, des formations donnés à l'extérieur de l'Île ;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Sécurité publique considère qu'un système de visio-conférence est un outil essentiel de communication pour un centre de coordination;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay :

Que le conseil dépose une demande de soutien financier auprès du fonds de soutien à la ruralité et s'engage à contribuer pour un montant représentant 20 % des coûts du projet;

Que la Municipalité autorise Denis Cusson, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Louise Newbury)

Aucune demande de permis n'a été déposée pour étude. Le comité procède à la finalisation de la révision du Plan directeur d'urbanisme. Il sera déposé au conseil avec les autres modifications réglementaires déjà demandées par le conseil. Une consultation publique suivra.

11.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2018

Résolution numéro 19.01.12.10

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 7 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

11.3 Date pour l'étude de la demande de dérogation mineure de M. Yves Legris et Mme Carole Dubreuil pour un bâtiment secondaire au 7802, chemin de l'Île

Résolution numéro 19.01.12.11

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Legris et Mme Carole Dubreuil ont déposé le 3 décembre 2018 une demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un bâtiment secondaire au 7802, chemin de l'île ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11 du Règlement numéro 48, Règlement sur les dérogations mineures le conseil fixe la date de la séance du conseil où la demande sera discutée ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil fixe au 9 février 2019 la date où le conseil discutera de la demande de dérogation mineure de M. Yves Legris et Mme Carole Dubreuil.

Adoptée à l'unanimité

12. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

13. Trésorerie

13.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 19.01.12.12

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 35 637,10 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 3 662,30 \$ du montant total.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Quatre personnes sont présentes. Aucune question n'est formulée par l'assistance.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 19.01.12.13

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 10 h 15.

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.